



PROJET PEDAGOGIQUE  
Service Jeunesse de Ploemel  
« Loisirs Jeunes » et « Espace Jeunes »  
2022

# SOMMAIRE

## Introduction

- **1. Présentation de la structure**
- **2. L'équipe pédagogique**
- **3. Les objectifs pédagogique**
- **4. Les activités**
- **5. Les séjours**
- **6. Hygiène et sécurité**
- **7. Les annexes**

# INTRODUCTION

Le Service Jeunesse de Ploemel permet aux jeunes, de 11 à 17 ans, de se retrouver lors de sorties ou d'activités libres pour partager et découvrir ensemble des activités diverses (sportives, culturelles, artistiques et de loisirs).

Lors des jours d'ouverture de l'Espace Jeunes, les jeunes peuvent jouer à des jeux de société, à la console de jeux, faire un baby-foot ou une autre activité de leur choix.

Si les jeunes veulent mettre en place des projets, Christian pourra les accompagner dans leur réalisation.

# 1. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

- L'organisateur

Maire de Ploemel  
Mairie de Ploemel  
1 rue Abbé Collet  
56400 Ploemel

☎ 02.97.56.84.25

@ [mairie@ploemel.fr](mailto:mairie@ploemel.fr)



Service Jeunesse  
5, rue Joseph Le Pévédic  
56400 Ploemel  
☎ 07.88.16.76.38  
@ [espacejeunes@ploemel.fr](mailto:espacejeunes@ploemel.fr)

- **Les locaux**

L'Espace Jeunes se situe dans le bourg de Ploemel, dans les locaux de la Médiathèque.

Les jeunes disposent d'un espace avec une salle d'activités et un espace de cuisine.

Divers matériels sont mis à leur disposition afin de répondre à leurs besoins et attentes : - une chaîne hifi – un baby-foot - 1 TV - une PlayStation - des jeux de sociétés - des tables et chaises – des ustensiles de cuisine – des revues à destination des jeunes – de la documentation sur le BAFA.

Pendant les vacances, d'autres locaux sont utilisés pour les activités spécifiques : - La salle de sport – Le parc de Mané Bogad – Le skate-park – le terrain de foot – les circuits de randonnées.

- **Le public**

- ⇒ La structure accueille des jeunes collégiens et lycéens de 11 à 17 ans, habitant sur la commune mais également les jeunes des communes extérieures.
- ⇒ Le fait d'avoir tous les âges représentés (11 à 17 ans à l'Espace Jeunes seraient intéressant pour le développement de la structure.



**ESPACE JEUNES**



- **Fonctionnement**

**En période scolaire :**

Des activités sont mises en place les mercredis, les vendredis et/ou les samedis à l'Espace Jeunes.

**Horaires :**

- Le mercredi de 15h30 à 18h30
- Le vendredi de 16h30 à 18h30 (jusqu'à 22h si soirée)
- Le samedi de 15h à 18h (*en fonction du programme d'activité*)

Le programme des activités est disponible la dernière semaine des vacances précédant la période.

Il est mise en ligne sur Instagram, le portail famille, le site internet et les différents services de la Ville.

Les tarifs varient en fonction de l'activité et du quotient familial (5 tranches). Une adhésion à l'année sera demandée pour bénéficier des activités libres.

## **Pendant les vacances :**

Un programme d'activités est mis en place avec les jeunes sur des demi-journées (après midi), des journées, soirées ou sous forme de stages.

Des chantiers à destination des 14 ans et plus seront également mis en place suivant la volonté des élus.

Horaires : *(horaires modifiables en fonction de l'activité)*

- Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h
- Le Jeudi une sortie à la journée
- Une fois par semaine de 20h à 22h30

Inscriptions :

Les inscriptions se déroulent 15 jours avant le début des vacances via le portail famille.

Pour l'été, les familles pourront inscrire leurs enfants 1 mois avant le début des activités.

Les programmes se retrouvent sur Instagram, le portail famille, le site internet et les différents services de la Ville.

## La navette

- Un service de navette est proposé aux familles ploemeloises ( ou jeunes ploemelois) qui n'habitent pas proche du bourg (lieu principal où se déroulent les activités).
  - Ce service pour les jeunes qui n'ont pas de moyen de transports permet d'avoir accès aux activités proposées au même titre que les autres.
  - Un circuit de ramassage est établie et des points de rendez-vous sont données aux jeunes.
  - Un animateur du service va récupérer les jeunes, avec le minibus de la ville, avant l'activité et les redépose une fois celle-ci terminée.
  - A l'issue des soirées, les jeunes sont raccompagnés devant chez eux.
- Ce service est compris dans l'adhésion annuelle.

## Le tarif des activités

LOISIRS JEUNES (collégiens et lycéens) + "PASSERELLE" (cycle 3** pendant les vacances scolaires)	Sans sortie ou sortie Alreo / Ti Hanok		Avec sortie		Stage 1/2 journée	Mini-camps	Tarif navette Ploemel	Majoration si pas de réservation	Réduction famille	Réduction sur une semaine complète
	1/2 journée	Journée	1/2 journée	Journée						
<b>Q1</b> (0-825)	4,92	8,86	7,62	12,55	6,48 €	Suivant budget prévisionnel	Gratuité	2€ en sus par demi- journée	-10% pour le 2ème enfant, -20% pour le 3ème enfant et + (dans l'ordre de naissance)	-10%
<b>Q2</b> (826-1000)	5,5	9,9	8,53	14,03	7,25 €					
<b>Q3</b> (1001-1200)	5,79	10,42	8,97	14,76	7,63 €					
<b>Q4</b> (1201-1400)	6,37	11,46	9,87	16,24	8,39 €					
<b>Q5</b> (1401 et +)	6,66	11,99	10,32	16,98	8,77 €					
<b>Tarif extérieur</b>	7,53	13,55	11,67	19,19	9,92 €					

<b>ESPACE JEUNES</b> (Collège/ Lycée)	Carte d'adhésion annuelle pour activités libres	Activités hors vacances scolaires
<b>Q1</b> (0-825)	8	Tarifs Loisirs Jeunes
<b>Q2</b> (826-1000)		
<b>Q3</b> (1001-1200)		
<b>Q4</b> (1201-1400)		
<b>Q5</b> (1401 et +)		
<b>Tarif extérieur</b>	10	

## 2. L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Le Directeur de l'espace jeunes, également animateur  
Directeur BEESAPT : Christian Ferré

### **Son rôle / ses missions**

- Être en accord avec le projet éducatif de la commune
- Garantir la sécurité physique, morale et affective du jeune et de son équipe
- Réaliser et faire appliquer le projet pédagogique
- Faire appliquer la réglementation de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) relative aux Accueil Collectifs de Mineurs (ACM)
- Faire preuve de dynamisme et d'originalité en termes de proposition d'activités
- Etre conscient de son rôle d'adulte référent
- Adapter son attitude, son discours vis-à-vis des jeunes
- Assurer la gestion et le fonctionnement de l'accueil de loisirs Espace Jeunes
- Assurer le recrutement de l'équipe d'animation
- Accompagner, animer son équipe et former les stagiaires
- Gérer le budget de la structure
- Assurer la gestion administrative
- Mettre en place des activités adaptées à destination des jeunes
- Organiser les séjours d'été

## Les animateurs (BAFA et/ou stagiaires) **Leur rôle / leurs missions**

- Accueillir les jeunes
- Assurer la sécurité physique, morale et affective du jeune
- Respecter les jeunes en tant qu'individus à part entière
- Faire respecter le règlement de la structure
- Comprendre et mettre en place les objectifs du projet pédagogique
- Préparer et encadrer les activités à destination des jeunes
- Développer les relations entre anim/ados ; ados/ados ; anim/anim et mettre en place des méthodes pour les faire évoluer de manière positive
- Développer un climat de confiance pour une meilleure prise d'initiative
- Etre force de proposition et savoir s'adapter
- Travailler en équipe et écouter l'autre.
- Respecter la confidentialité

- Les relations animateur/familles :

L'animateur se tient à disposition des parents pour échanger sur le fonctionnement de la structure, les activités et le comportement général de leur(s) enfant(s).

Dans le cas de situations difficiles (pour le jeune et/ou sa famille), il doit respecter la confidentialité des informations données.

# 3.LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Les objectifs du Service Jeunesse de Ploemel

**Respecter les  
rythmes de  
vie de l'enfant**

**Veiller au bien  
vivre  
ensemble et  
au respect de  
la différence**

**Encourager la  
citoyenneté,  
l'autonomie  
et la prise  
d'initiatives**



**Favoriser les  
pratiques culturelles,  
artistiques et  
sportives ainsi  
qu'initier la  
découverte et la  
connaissance du  
patrimoine local**

- Les objectifs pédagogique de l'Espace Jeunes



## FIDELISER LE PUBLIC

Permettre aux jeunes de s'appropriier le lieu

Donner envie aux jeunes de fréquenter la structure

Permettre aux jeunes de s'épanouir sur la structure

- Aménagement et décoration de l'Espace Jeunes par les jeunes (poster et mobilier). Sans trop marquer d'identité toutefois car cette salle peut-être mutualisée avec la médiathèque.
- Mise en place d'activités innovantes (1 par vacances).
- Mise en valeur par des affichages, des articles de presses, des présentations aux parents, aux élus ainsi que des publication sur les réseaux sociaux.
- Créer des moments de convivialité pour s'amuser, discuter, échange lors des activités libres à l'Espace Jeunes.

## FAVORISER L'AUTONOMIE ET LA CURIOSITE DES JEUNES



**Rendre les jeunes  
acteurs de leurs  
vacances et de  
leurs temps libres**

**Impliquer les  
jeunes sur le  
fonctionnement  
de la structure**

**Valoriser le  
travail des  
jeunes**

- **Mise en place d'un séjour participatif.**
- **Impliquer les jeunes dans la mise en place d'un escape game en partenariat avec la médiathèque.**
- **Mettre en place des activités nouvelles sportives et culturelles à chaque vacances.**
- **Mise en place de séjours basés soit sur la découverte d'activités nautiques (Séjours classique) soit sur le dépassement de soi, la cohésion d'équipe.**

# DEVELOPPER LE SENTIMENT DE CITOYENNETE ET D'APPARTENANCE A UN GROUPE



Impliquer les jeunes sur des actions liées à la commune

Sensibiliser et informer les jeunes sur l'écologie, l'environnement, la prévention

Mener les jeunes à s'ouvrir à leur environnement extérieur et au handicap

- Associer les jeunes aux manifestations organisées par la commune et des associations (téléthon).
- Mise en place de stage PSC1, atelier prévention ainsi que des chantiers jeunes en partenariat avec les services techniques.
- Impliquer les jeunes dans la mise en place d'un escape game en partenariat avec la médiathèques.
- Organisation d'activités en commun avec d'autres communes ainsi que des activités-passerelle avec les 9-10 ans de l'accueil de loisirs.
- Mettre en place des ateliers d'initiation et d'approche sur les différents handicaps (langage des signes, handisport)...
- Intégrer des actions en lien avec le CMJ ou faire des propositions auprès du CMJ.

## 4. LES ACTIVITES

Le programme d'activités est réalisé par l'animateur du Service Jeunesse après avoir consulté les jeunes lors des activités libres.

En sollicitant les jeunes, cela permet d'être au plus proche de leurs attentes.

Dans la mesure du possible, une activité nouvelle est proposée pendant les vacances.

Les activités sont soit sportives, culturelles, manuelles ou de loisirs.

A chaque vacances, au minimum une activité sera organisée en intercommunalité avec les structures jeunesse des alentours.

Cela permet aux jeunes de retrouver leurs amis pendant les vacances. Pour les activités nécessitant un prestataire, cela permet de diviser les coûts.

# 5. LES SEJOURS

## Les séjours d'été classique:

Chaque été, des séjours seront organisés à destination des 11-17 ans durant les vacances d'été :

- Un séjour de 5 jours et 4 nuits pour les 11-13 ans
- Un séjour de 5 jours et 4 nuits pour les 14 ans et plus

L'hébergement s'effectue sous tente dans un camping.

Les repas sont confectionnés par les jeunes accompagnés par les animateurs.

Le camp est équipé d'une tente cuisine pour préparer les repas, et d'une tente marabout, avec des tables et des bancs, pour manger.

Les activités proposées aux jeunes sont encadrées par des professionnels diplômés et varient en fonction du lieu et de la thématique du séjour.

## **Modalités d'inscription :**

- Priorité aux Ploemelois.
- Priorité aux enfants fréquentant les structures régulièrement.
- Priorité à ceux qui ne sont pas venus l'année d'avant.
- Rendre les séjours accessibles aux familles modestes et bien informer les familles des aides possibles de la CAF (aide aux temps libres).

## **Les tarifs en fonction du quotient familial:**

## Le séjour participatif :

Accompagné par l'animateur de l'Espace Jeunes, le groupe prépare le séjour de A à Z. Il décide : de la destination, le moyen de transport, les activités et de la nourriture, Il établit le budget et met en place des actions pour financer le séjour : vente de sapins, ventes de gâteaux, vente de brioches, vente de saucissons, ventes de bonbons. Ces ventes sont organisées en porte à porte ou lors de manifestation organisées par la Ville.

### ➤ Les objectifs d'un projet participatif pour les jeunes

- Développer l'autonomie, l'engagement et la responsabilisation
- Rendre les jeunes acteurs de leur projet
- Sensibiliser les jeunes à la valeur de l'argent
- Impliquer les familles et se fédérer autour d'une même action
- Récompenser l'investissement
- Donner envie à d'autres jeunes de s'investir dans des projets.

### ➤ Les conditions d'éligibilité

- Être âgé entre 14 et 17 ans
- Priorité aux Ploemelois
- Priorité aux jeunes fréquentant l'Espace Jeunes régulièrement
- Être adhérent à l'Espace Jeunes
- Être disponible pour se mobiliser sur les actions (durée prévue : 10 mois)

➔ Si les jeunes ne s'impliquent pas sur la moitié des actions ou ne participent pas aux réunions de préparation, ils pourront être désinscrits.

# 6. HYGIENE ET SECURITE

## L'hygiène :

L'Espace Jeunes de Ploemel est habilité par la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et respecte donc les normes d'hygiène.

Une équipe de nettoyage est chargée de son entretien 2 fois par semaine.

Si les animateurs sont les garants de l'hygiène des jeunes et des locaux, ils ont également pour mission de les sensibiliser.

Ainsi, les jeunes participent activement au rangement, nettoyage des tables, balayage, etc.

Après chaque activité, il est nécessaire de vérifier la propreté du lieu. A cet effet, des produits d'entretien et du matériel sont mis à disposition.

Une attention toute particulière doit être portée lors des activités en lien avec la nourriture :

- Tout d'abord, bien se laver les mains.
- Il est important de vérifier la date limite de consommation des produits et de respecter la chaîne du froid. *Cf recommandations départementales*
- Bien noter les dates sur les produits ouverts et bien les refermer après utilisation.

Attention!!! Bien accompagner les jeunes lors du nettoyage des ustensiles de cuisine après utilisation.

## Sécurité :

- L'équipe d'animation est garante de la sécurité physique, affective et morale des jeunes.
- Ils se doivent donc de respecter le rythme et les valeurs de chacun.
- Les locaux, le mobilier, les jeux, etc. respectent les normes de sécurité.
- Les règles de sécurité sont régulièrement rappelées aux jeunes et affichées dans la salle d'activités.
- L'équipe d'animation se doit de connaître la procédure d'évacuation incendie (Voir annexe).
- L'équipe dispose d'une pharmacie contenant des produits autorisés par la DDETS.56 pour les soins légers.
- Chaque intervention est notifiée dans un cahier comportant la date, l'heure, la nature de la blessure, le soin apporté ainsi que la personne l'ayant effectuée.

En cas d'accident plus important, l'équipe se réserve le droit de joindre le 15 si besoin tout en alertant les familles et les élus. **(Cf annexes)**

A chaque inscription, une fiche sanitaire est remplie par les familles. Cette fiche nous fournit des informations essentielles à la sécurité du jeune (autorisations diverses, allergies, port de lunettes, etc.) ainsi que les coordonnées des familles. Lorsque l'état de santé d'un jeune accueilli le nécessite, nous demandons, en accord avec les familles, de remplir un formulaire nommé Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) permettant au jeune d'être accueilli en toute sécurité.

**CES ELEMENTS SONT MENTIONNÉS SUR LA LISTE D'APPEL FOURNIE AVANT L'ACTIVITÉ!!! BIEN LA CONSULTER**



# ANNEXES

# LES DEPLACEMENTS

**A chaque sortie, les animateurs auront la liste des enfants de leur groupe (un double restera sur la structure) un gilet jaune et une trousse pharmacie.**

A PIED **PORT DU GILET JAUNE OBLIGATOIRE**

EN MINIBUS

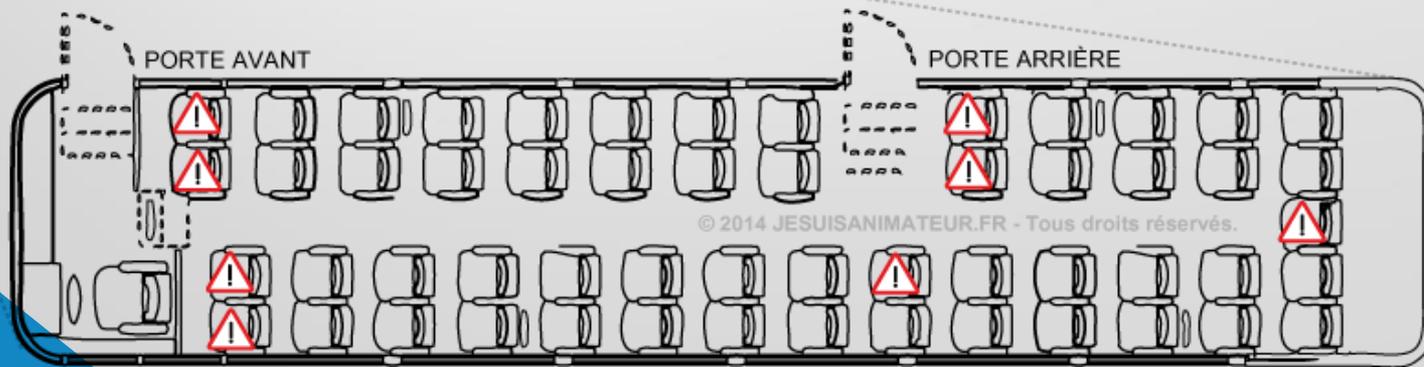
- Les enfants seront comptés à la montée et à la descente.
- Avant de démarrer bien vérifier que chaque enfant à bien mis sa ceinture de sécurité.
- Privilégier les places de parking où l'ouverture de la porte latérale donne sur un trottoir.

## EN BUS

- Les enfants seront comptés à la montée et à la descente.
- Avant de faire monter les enfants, un animateur se positionnera dans le bus pour réceptionner et placer les enfants en respectant le schéma ci-après.
- Un animateur comptera les enfants à l'entrée du bus et un autre fermera la marche une fois le dernier enfant monté.
- En cas de grand groupe, faire monter les autres animateurs au fur et à mesure que les enfants montent dans le bus.
- Avant de démarrer bien vérifier que chaque enfant a bien mis sa ceinture de sécurité et recompter tous les enfants.
- A la sortie du bus, un animateur réceptionne les enfants et un animateur ferme la marche et vérifie que rien n'a été oublié dans le bus. Une fois le groupe descendu, recompter les enfants,

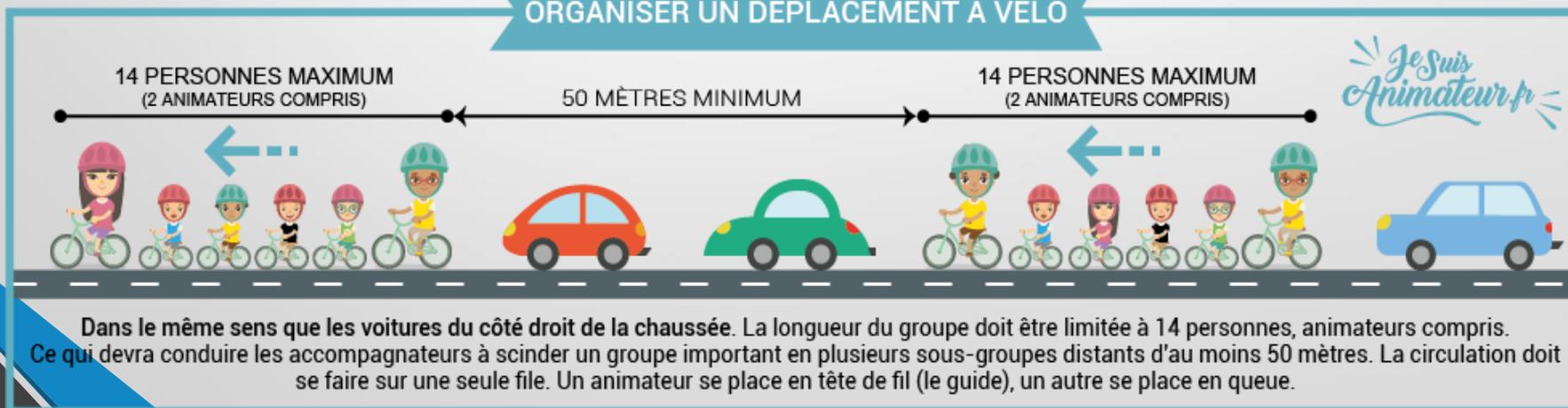


Afin d'assurer une surveillance continue des portes de l'autocar, il est conseillé d'attribuer ces sièges aux adultes.



## A VELO

- Il est nécessaire d'avoir 2 animateurs par tranche de 12 enfants.
- Le groupe ne doit pas dépasser 14 personnes enfants inclus.
- Chaque enfant devra posséder son casque, son gilet jaune et une bouteille d'eau.
- Un animateur se positionnera à l'avant du groupe et rythmera le déplacement.
- Le deuxième animateur se positionnera à la fin du groupe.
- Lors de la balade, le groupe sera en fil indienne dans le même sens que les voitures du côté droit de la chaussée.
- Bien faire remonter ou descendre les informations importantes au reste du groupe sous la forme d'un relais de parole.
- Faire des pauses régulières dans des lieux sécurisés.
- En plus de la liste et de la trousse pharmacie, un animateur devra posséder un kit de réparation d'urgence.



# PROTCOLE EVACUATION

## NE PAS S'AFFOLER

En cas de fumée, baissez-vous, l'air frais est en bas.

Avant d'évacuer, si vous avez le temps, fermer les portes et les fenêtres (sans fermer à clefs) et éteindre les appareils électriques.

PLACER un agent **DEVANT** et un agent **DERRIERE** pour s'assurer que tous les enfants évacuent. Si vous êtes seul, vous positionner à la **SORTIE DE SECOURS**, désigner un enfant en tête du groupe **et sortir en dernier** pour s'assurer que tous les enfants évacuent.

**DETERMINER** la personne qui prévient les pompiers.

**NE PAS RETOURNER** sur les lieux du sinistre avant l'avis des pompiers.

## I- VOUS ENTENDEZ L'ALARME D'EVACUATION

**CESSER** immédiatement votre activité

**CALMER** les enfants

Prendre votre **LISTE D'APPEL**, la **CLEF** et le **TELEPHONE PORTABLE** si vous le pouvez (Votre sécurité en premier)

Rejoindre LE **POINT DE RASSEMBLEMENT** (Sur la place de l'église)

Faire **L'APPEL** des enfants

**APPELER** l'élú d'astreinte : 06 85 36 85 63

## II- VOUS APERCEVEZ UN DEBUT D'INCENDIE



**DECLENCHER L'ALARME**

**PREVENIR** OU FAIRE PREVENIR les **POMPIERS** 18 ou 112 sur un mobile

Utiliser **L'EXTINCTEUR** (seulement si vous **SAVEZ** l'utiliser)

**CALMER** les enfants

Prendre votre **LISTE D'APPEL**, la **CLEF** et le **PORTABLE** si vous le pouvez (la sécurité de tous est la priorité)

Rejoindre LE **POINT DE RASSEMBLEMENT** (Sur la place de l'église)

Faire **L'APPEL** des enfants

**APPELER** l'élú d'astreinte : 06 85 36 85 63

Eglise

Chapelle

POINT DE RASSEMBLEMENT



Mairie



R  
O  
U  
T  
E



# **REGLEMENT INTERIEUR du Service Jeunesse**

# Les numéros d'urgence

## LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE



LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT  
DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24

## 15 SAMU

LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins.

## 17 POLICE SECOURS

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.

## 112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

## 18 SAPEURS- POMPIERS

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide

## 114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS



# **PROTOCOLE COVID**